

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 JUIN 2019

DATE DE CONVOCATION : 21 juin 2019

N°2019-04-09

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 43
Conseillers votants : 44

Dont pouvoirs : 9

Pour : 0
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2019 et le 27 JUIN à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Brossac, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Maryse BOUCHER PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - **BAIGNES** : M. Pierre BAUDET, Mme BOUCHER-PILARD Maryse, - **BARBEZIEUX** : M. MEURAILLON André, M. RENAUDIN Vincent, M. CHAUVIN Thierry, M. DELATTE Benoît, Mme SWISTECK Florence, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne - **BARRET** : M. PROVOST Jean-Jacques - **BECHERESSE** : MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BROSSAC** : M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **COTEAUX-DU-BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **LACHAISE** : M. BONNAUD Pascal - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAGARDE SUR LE NE** : M. DESMORTIER Joël - **MONTMERAC** : M. BERGEON Frédéric, M. MOUCHEBOEUF Michel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **SAINT-AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINTE-SOULINE** : M. GOHIN Christian - **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel - M. BARBOT Jean-Pierre - **VIGNOLLES** : M. BOBE Patrick.

Pouvoirs :

Mme AUTHIER FORT Claire (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoît (Barbezieux) - Mme GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MEURAILLON André (Barbezieux) - M. BUZARD Laurent (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne (Barbezieux) - Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à M. CHAUVIN Thierry - M. DELETOILE Gérard (Baignes) a donné pouvoir à Mme BOUCHER PILARD Maryse (Baignes) - M. MAUGET Bernard (Coteaux-du-Blanzacais) a donné pouvoir à Mme GRENOT Marie-Pierre (Coteaux-du-Blanzacais) - M. DEAU Loïc (Reignac) a donné pouvoir à M. CHABOT Jacques (Ladiville) - M. CHATELLIER Dominique (Barret) a donné pouvoir à M. PROVOST Jean-Jacques (Barret) - M. MASSE Bernard (Etriac) a donné pouvoir à M. DE CASTELBAJAC Dominique (Passirac)

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc) - Mme IMBERT Pascale (Berneuil) – Mme SOULARD Annick (Brossac) – Mme Garneau Janine (Chillac) – M. BLUTEAU Jacky (Lachaise) – M. PETIT Bernard (Oriolles) - M ROBIN Eric (St Bonnet) - M. FAURE Jean-Marie (Sainte-Souline).

Etaient excusés :

M. DELETOILE Gérard (Baignes) – Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux), Mme GARD Patricia (Barbezieux), Mme AUTHIER-FORT Claire (Barbezieux)- M. CHATELLIER Dominique (Barret) – M ELION Jean-Pierre (M. Brie sous Barbezieux), CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), M. MAUGET Bernard (Coteaux-du-Blanzacais), M. DEAU Loïc (Reignac) – M. NAU Jean-Louis (Salles de Barbezieux) – M. DECELLE Guy (Val des Vignes) – M. VERGNON Philippe (Val des Vignes), M. LE FLOCH Gilles (Vignolles).

N°9 - Objet : Tarification des spectacles de la saison culturelle du théâtre du Château à compter de la saison 2019-2020

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du Tourisme, du Patrimoine et de la Communication

Madame la Vice-présidente rappelle qu'une saison culturelle est mise en place chaque année au Théâtre du Château. Cette saison est composée d'une programmation de spectacles et autres propositions artistiques (résidences...), de septembre à juin.

Dans un souci de démocratisation culturelle et afin d'augmenter la fréquentation du Théâtre, il est proposé de mettre en place une nouvelle tarification des spectacles de la saison culturelle. Celle-ci permettra en effet :

- d'encourager la découverte de spectacles et d'esthétiques ;
- de permettre de dissocier les entrées de spectacles ;
- d'accroître le nombre de personnes abonnées ;
- de permettre une tarification « abonné » pour les personnes bénéficiant du tarif réduit
- d'encourager la venue aux spectacles en famille ;

Madame la Vice-présidente propose la tarification suivante :

Selon les spectacles	Tarif plein	Tarif plein abonné	Tarif réduit / Tarif CE / Adhérents réseau 535	Tarif réduit abonné	Tarif famille / Tarif groupes sur réservation	Tarif unique
Tarif A	10€	7€	7€	5€	5€	5€
Tarif B	14€	10€	10€	7€	7€	14€
Pass illimité		110€		90€		

Tarif réduit :

s'applique aux – de 18 ans, étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux et intermittents du spectacle, sur présentation d'un justificatif de moins de 3 mois. Ce tarif s'applique également aux comités d'entreprises et aux adhérents d'une structure du réseau 535, sur présentation d'un justificatif, et aux structures ayant fait l'objet d'un accord particulier avec Le Château / CdC4B.

Tarif abonné :

à partir de 3 spectacles (distincts) choisis. Possibilité d'abonnement familial.

Tarif famille :

à partir d'1 parent + 1 enfant de moins de 16 ans.

Gratuité :

- pour les élèves de l'EDM, dans le cadre de « Sortir en famille »
- pour les accompagnateurs des séances scolaires : 1 pour 8 élèves de maternelles / 1 pour 10 élèves, du CP à la terminale
- pour les professionnels du spectacle vivants, invitations spéciales et exceptionnelles
- pour le ou les gagnants du concours de couvertures du magazine « Sortir – label Charente »
- 4 places maximum par spectacle peuvent être offertes à des partenaires sociaux accompagnant des personnes en difficulté sur le territoire

Tarif groupe :

concerne tous les groupes (IME...), particuliers, établissements scolaires... à partir de 8 personnes, non-inscrits dans un parcours d'éducation artistique et culturelle.

Tarif unique :

certaines spectacles ont une tarification unique

Pass illimité :

pass nominatif. Permet l'accès à tous les spectacles

Madame la Vice-présidente propose la tarification suivante pour le temps théâtre amateur :

	Tarif
1 spectacle	10€
2 spectacles	14€
5 spectacles (accès à tous les spectacles du temps théâtre amateur)	20€
Tarif famille	5€

Tarif famille : à partir d'1 parent et 1 enfant de moins de 16 ans.

Invitation : invitation des comédiens amateurs (temps fort théâtre amateur) pour 1 spectacle au choix + 1 invitation supplémentaire par élèves comédiens (Scènes en chantier)

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte la nouvelle tarification des spectacles de la saison culturelle du Théâtre du Château à compter de la saison culturelle 2019-2020 ;
- adopte la nouvelle tarification du temps théâtre amateur à compter de la saison culturelle 2019-2020 ;

AR PREFECTURE

016-241600501-20190627-DEL_2019_04_09-DE
Reçu le 28/06/2019

- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La recette sera imputée à l'article 7062 du budget général.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : **28 JUIN 2019**
Publié ou notifié le :
Touvérac, le **28 JUIN 2019**

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 28 juin 2019
le Président,
Jacques CHABOT.

